

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2015

Compte-rendu

Le 26 octobre 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal d'Ervy-le-Châtel s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Roger BATAILLE, Maire.

Adhésion au syndicat mixte ouvert SDDEA et approbation de ses statuts

Le conseil municipal approuve l'adhésion du SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec le Département de l'Aube et approuve les projets de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert.

Tarif Maison du Vitrail

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs de la Maison du Vitrail :

- Tarif entrées :

. Adultes	5,00 €
. Groupe (à partir de 20 personnes), par personne	4,00 €
. Ambassadeur (carte annuelle).....	10,00 €
. Etudiant et jeunes de 10 à 18 ans	3,00 €
. moins de 10 ans	gratuit
. Scolaire (par classe) avec mise à disposition de tablettes pour les accompagnateurs.....	75,00 €

- Autres tarifs

. Mise à disposition d'une tablette numérique	1,00 €
. Drop-stop	1,50 €
. Fanions.....	2,50 €

Projet de création d'un site de substitution à proximité du château d'eau

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de la société FPS Towers qui propose la création d'une antenne à Ervy-le-Châtel afin d'y installer l'antenne Orange actuellement installée sur le château d'eau. La société FPS percevrait alors la redevance annuelle versée par Orange à la Commune.

Le conseil municipal,

Considérant que l'ensemble des opérateurs téléphoniques sont disponibles sur le territoire communal,

- EMET un avis défavorable à la proposition de la société FPS.

Petites Cités de Caractères de Champagne-Ardenne : groupement de commandes

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes entre les six communes labellisées « Petites Cités de Caractère de Champagne-Ardenne » (Chateaufvillain, Ervy-le-Châtel, Joinville, Sainte-Menehould, Rocroi et Vignory) et le Comité Régional du Tourisme de Champagne-Ardenne en vue de la

« Conception et fourniture de plans en 3 dimensions pour les 6 Petites Cités de Caractère de Champagne-Ardenne ».

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Roger BATAILLE